



LA CHAUX/DE/FONDS

MÉTROPOLE HORLOGÈRE  
UHRENMETROPOLE  
METROPOLI OROLOGIERA  
WATCHMAKING METROPOLIS

## Rapport du Conseil communal

**relatif à une demande de crédit de CHF 1'022'000.00 TTC pour l'élaboration des plans d'exécution, le chiffrage du projet et l'information sur le nouvel aménagement de la place de la Gare (du 6 avril 2011)**

### au Conseil général

de la Ville de La Chaux-de-Fonds

Monsieur le président,  
Mesdames les conseillères générales,  
Messieurs les conseillers généraux,

### Préambule

#### Rappel du contexte

Les Autorités communales ont initié en 2008 une réflexion portant sur un nouvel aménagement de la place de la Gare dans le but de simplifier les flux qui s'y côtoient, sécuriser les déplacements et requalifier ce qui constitue l'une des principales entrées de ville.

Ces objectifs se sont vus renforcés par le rôle stratégique joué par la place de la Gare au centre-ville depuis l'inscription de l'urbanisme horloger au patrimoine mondial de l'humanité par l'Unesco.

Le nouvel aménagement de la place de la gare est aussi envisagé comme un pas important dans le prolongement des aménagements urbains réalisés au centre-ville avec la place du Marché et l'élargissement des trottoirs de l'avenue Léopold-Robert.

Il s'inscrit comme l'une des réalisations les plus importantes (avec l'ascenseur reliant le centre-ville à la gare au Locle et le nouveau visage prévu pour la place Numa-Droz à Neuchâtel) du premier volet (2011-2014) du projet d'agglomération élaboré en concertation entre 14 communes et l'Etat et reconnu par la Confédération. Il doit ainsi contribuer à préparer notre ville à la réalisation du TransRUN.

Un nouvel aménagement de la place de la gare est aussi rendu nécessaire par le développement en cours du quartier Le Corbusier, en ouest, de façon à relier ce nouvel espace au centre-ville.

Cet aménagement doit faire l'objet d'une réflexion attentive qui intègre les problématiques liées à l'espace public, à la mobilité, aux usagers et à la qualité du patrimoine bâti et doit également tenir compte des contraintes liées à l'exploitation des transports routiers (individuels et collectifs), à l'accessibilité aux commerces pour les clients et les livraisons, ainsi qu'à la prise en charge des voyageurs qui utilisent le train. Le Conseil communal a en effet tenu dès le début du projet à assurer l'accessibilité de la place à toutes les catégories d'usagers.

Conformément aux décisions du Conseil général, un groupe de travail accompagné d'un mandataire externe a défini les grandes options du réaménagement après avoir entendu et recensé l'appréciation des usagers et riverains de la place au sein d'ateliers permettant d'identifier les atouts, les faiblesses et les attentes associés à la place de la gare. Ce travail préparatoire a permis de clarifier les espaces attribués à chacun des modes de transports, piétons, cyclistes, transports publics et voitures individuelles; la partie ouest de la place sera dévolue aux transports publics, la partie centrale deviendra piétonne et la partie est accueillera les déplacements liés à la mobilité individuelle. Les cycles pourront accéder à la place par l'est et par le centre ainsi que par la rue verte du quartier Le Corbusier.

Le résultat des travaux de ce groupe a donné lieu dans le courant du printemps 2010 à une série de présentations publiques, dont une pour le Conseil général en date du 26 avril 2010, où les éléments évoqués ont reçu un accueil favorable et suscité des questions pertinentes et constructives.

En vue de finaliser dans le détail ces grandes options, le Conseil communal a choisi d'ouvrir assez largement la réflexion autour du projet et a mis sur pied un concours.

Il s'agit d'un concours de projet selon la norme SIA 142 où les participants proposent l'ébauche de solutions concrètes et réalisables d'aménagement en fonction du cahier des charges qui leur est remis. Le concours a été ouvert à des équipes pluridisciplinaires composées au moins d'un architecte et d'un architecte-paysagiste.

Les résultats du concours ont donné lieu à une présentation aux membres du Conseil général le 8 février 2011 en présence des architectes lauréats suivie d'une exposition publique des projets.

Pour rappel, le jury (liste des membres du jury annexée) a décidé à l'unanimité du classement et de l'attribution des mention et prix. Il a recommandé au maître de l'ouvrage, c'est-à-dire la Ville et les TRN, de confier la poursuite de l'étude aux auteurs du projet classé au premier rang, soit le projet No 05 intitulé "Air", en vue de sa réalisation.

### **Le projet lauréat en quelques lignes**

Le plan du projet est annexé au présent rapport et nous citons ci-après un extrait du rapport du jury qui présente les grandes lignes du projet.

#### **Extrait du rapport du jury du concours**

*"L'auteur de ce projet prend le parti de réaliser un espace de grande envergure, une sorte de tapis sur lequel repose l'ensemble des bâtiments de la place de la Gare. Les pavillons projetés viennent se disposer de manière déconstruite sur ce tapis. Ce dispositif confère ainsi un sentiment de grande liberté d'usage.*

*L'opportunité de ne pas reproduire la grille urbaine de la ville a le mérite de mettre en valeur l'ensemble de ce grand espace. Ce geste permet de rattacher le bâtiment de la Chambre Suisse, aujourd'hui entouré de pelouse, à la place de la Gare et à l'avenue Léopold-Robert.*

*Le couvert multifonctionnel permet habilement de clarifier la partie Est de la place de la Gare, dédié au trafic individuel motorisé. Ce qui induit que tout le secteur du parvis et de l'interface est dévolu aux piétons. Le positionnement des couverts permet de cadrer la perspective sur le bâtiment de la Gare depuis le POD et suggère subtilement d'autres activités au-delà du parvis.*

*L'architecture des pavillons sur poteaux garantit la transparence de la place sans concurrencer les bâtiments emblématiques de la Gare, de la Poste et de la Chambre Suisse. Cette attitude permet ainsi de les mettre en valeur. Les couverts disposés sur la place sont traités de façon élégante, bien que le jury ne soit pas entièrement convaincu du confort offert par ces abris.*

*Les auteurs du projet dérogent au cahier des charges en intégrant les fonctions TRN dans le bâtiment de la gare CFF. Cependant, ce parti pris permet de conserver la mémoire du parc aux abords du mur de soutènement en proposant une nouvelle plantation d'arbre.*

*Le jury est convaincu que les réponses apportées par ce projet confèrent à l'ensemble de ce lieu une grande qualité urbaine donnant ainsi une image forte et emblématique de la porte d'entrée de la ville."*

## **Poursuite du dossier**

### **Étapisation**

La poursuite du dossier nécessite une étapisation du projet en deux phases; la première portant jusqu'à l'établissement des plans nécessaires à la mise à l'enquête du projet, la seconde sur les travaux eux-mêmes.

Cette façon de faire a été préférée à celle consistant à faire une seule et unique demande de crédit portant sur les deux étapes précitées, principalement pour des raisons de précision des montants à solliciter.

Au stade de l'avant-projet, la marge admise d'incertitude du chiffrage des coûts est fixée à +/- 20%.

Vu les montants à engager, entre CHF 12 et 15 millions de francs à charge de la Ville uniquement (montants comprenant aussi bien le coût du réaménagement que celui du remplacement des infrastructures souterraines), sur un montant total compris entre CHF 17 et 20 millions, la marge d'erreur peut porter sur des montants importants.

C'est pourquoi le Conseil communal a jugé préférable de confier dans un premier temps un mandat à l'équipe lauréate pour poursuivre, transformer et finaliser les documents du concours en plans d'exécution, assurer la prise en charge, la coordination et l'élaboration des plans relatifs aux équipements souterrains, affiner le chiffrage du projet et régler les questions foncières encore ouvertes.

Le montant du mandat s'élèvera à CHF 900'000.00 HT au maximum selon l'offre transmise par l'équipe lauréate, soit CHF 972'000.00 TTC. Ce montant fait encore l'objet de négociations entre la Ville et ses partenaires, de sorte qu'il est à considérer comme montant maximum sollicité devant votre Conseil. Le Conseil communal compte en effet atteindre un montant significativement inférieur à charge de la Ville (de l'ordre de 25%) en terminant la négociation du mandat avec les lauréats, d'une part, et en arrêtant la répartition définitive du coût de ce mandat entre la Ville, les TRN et Viteos d'autre part.

Dans le souci de ne pas retarder l'ensemble du projet, le Conseil communal a néanmoins choisi de solliciter le crédit susmentionné sans attendre la fin de ces négociations, qui pourront intervenir entre le jour de l'adoption du rapport et la fin du délai référendaire, début juin.

Le crédit sollicité comporte également un montant de CHF 50'000.00 dédié à la communication de ce projet. Le Conseil communal estime en effet qu'il est capital que les enjeux puissent être bien compris avant la présentation du projet définitif et prévoit en conséquence une large information à la population d'ici à la fin de l'année.

Dans un second temps, le Conseil général sera saisi d'un rapport qui sollicitera l'octroi d'un crédit portant sur le montant des investissements qui auront pu être précisés grâce à la première étape.

Si les ordres de grandeur annoncés aujourd'hui semblent importants, il convient de rappeler que la place représente un espace très vaste, s'étendant sur deux "massifs" traditionnels de la ville en damier sur sa longueur (est-ouest) et plus d'un "massif" sur sa profondeur (nord-sud). Le réaménagement fournit aussi l'occasion de renouveler les infrastructures techniques souterraines pour un montant correspondant à environ deux exercices annuels de travaux dits "Viteos-TP".

Le second rapport présentera le visage définitif de la future place de la Gare et abordera dans les détails la question des coûts du projet et de leur répartition entre les différents partenaires (Ville – part aménagement et part infrastructures – TRN et Viteos notamment), présentera le nouvel emplacement du monument Numa-Droz et fera le point sur la faisabilité d'un parking au sud des voies CFF. A ce sujet, il est probable que la demande de crédit pour la réalisation de la place soit accompagnée d'une demande de crédit d'étude en vue de la réalisation de ce parking.

La passerelle au-dessus des voies CFF fera l'objet d'une demande de crédit de construction ultérieure une fois connues les options de développement du périmètre A du quartier Le Corbusier. Son coût a toutefois déjà été devisé dans un précédent rapport (procès-verbal no 51 de la séance du 14 avril 2008, page 4378).

### Calendrier

Il est prévu de mettre à profit les six mois à venir pour travailler conjointement avec l'équipe lauréate à l'établissement des plans d'exécution et au chiffrage du projet et de déposer, idéalement lors de la séance de novembre 2011, le rapport portant sur le second volet, à savoir la demande de crédit destinée au nouvel aménagement et au renouvellement complet des infrastructures.

Compte tenu de l'ampleur des travaux et du temps supplémentaire consacré à la finalisation du projet, les travaux initialement annoncés pour la seconde moitié de 2011 ne pourront être entamés qu'en 2012 car il n'est pas envisageable de débiter les creusages à la veille de l'hiver.

En 2011, tout au plus l'abattage d'une partie des arbres du square (l'une des qualités du projet lauréat étant de prévoir de n'en abattre qu'une partie) et le déplacement du monument Numa-Droz pourraient intervenir.

### **Respect des lignes prioritaires fixées par le programme de législature**

Dans son programme de législature 2008 – 2012, le Conseil communal relève le rôle central que sont appelées à jouer les agglomérations dans l'organisation future du territoire au niveau régional, national et international et positionne la ville comme un pôle majeur d'importance supracantonale au carrefour de l'influence de plusieurs pôles plus importants.

Il relève également que la Ville comporte quelques faiblesses qu'il convient d'améliorer, notamment en termes d'image.

Par ailleurs, le programme de législature prévoit d'apporter une attention particulière à la qualité des espaces publics et à la valorisation des fonctions urbaines.

Le nouvel aménagement de la place de la Gare, tel qu'envisagé, cadre donc parfaitement avec les orientations du programme de législature puisqu'il s'inscrit dans la politique du Réseau urbain neuchâtelois (RUN) et du projet d'agglomération déposé auprès de la Confédération en vue d'obtenir une part de financement fédéral. Il contribue à axer la politique de mobilité de la ville et de la région sur la complémentarité des modes de transports en préparant l'arrivée du TransRun.

La réflexion a été entamée pour dessiner un nouveau visage à cette entrée de ville majeure et contribuer à améliorer l'image de la Ville et la qualité de son accueil pour les usagers des transports publics.

## **Subventions**

Le projet de nouvel aménagement de la place de la Gare a donné lieu à l'élaboration d'une fiche dans le projet d'agglomération déposé à fin 2009 auprès de la Confédération. Cette dernière, après analyse du dossier, est entrée en matière pour un financement de 35 % des coûts annoncés au moment du dépôt du projet.

La participation de la Confédération sera intégrée dans la demande de crédit d'investissement portant sur les travaux de réaménagement.

## **Conséquences sur les finances**

Comme cela est prévu pour le crédit d'investissement à venir, le Conseil communal a prévu de financer une partie du crédit d'étude qu'il sollicite par le présent rapport par le fonds constitué en faveur des mesures de soutien à l'économie (2009-2011) et liées à la mobilité (2009-2014). Ce montant viendra ainsi en déduction du montant sollicité de façon à limiter la dépense nette totale à charge de l'exercice à CHF 500'000.00.

La présente demande de crédit vise à préciser le montant final des investissements à consentir et, par là, à orienter la politique des investissements et à garantir le respect des fonds publics et des enveloppes budgétaires définies.

En application des directives établies par le Service des communes, la charge financière est calculée sur une durée d'amortissement de 5 ans.

La charge annuelle moyenne, calculée sur la base du montant net du crédit et du taux d'intérêt moyen des emprunts de la Ville (3 % sur la moitié de l'investissement) se monte ainsi à :

Amortissement	CHF	100'000.00
Intérêts	CHF	7'500.00
<b>Charge annuelle totale</b>	<b>CHF</b>	<b>107'500.00</b>

### **Conséquences sur les ressources humaines**

Planifié comme l'une des réalisations importantes des prochaines années, le projet mobilisera des ressources importantes et nécessite ainsi le recours au bureau lauréat pour son accompagnement. Les services de la Ville (en particulier le service d'urbanisme et de l'environnement et le service des travaux publics) seront également fortement sollicités.

### **Collaboration intercommunale**

Comme mentionné ci-devant, ce projet s'inscrit comme l'une des réalisations majeures du projet d'agglomération développé conjointement par quatorze communes du canton en partenariat avec l'Etat et soutenu par la Confédération.

### **Éléments relatifs au développement durable**

Aspects environnementaux, sociaux et économiques : ces points seront traités dans le rapport portant sur le second volet de la demande de crédit destinée au réaménagement lui-même.

## **Conclusion**

Au vu de ce qui précède et en particulier en considérant l'importance du projet de nouvel aménagement de la place de la gare, nous vous remercions, Monsieur le président, Mesdames les conseillères générales, Messieurs les conseillers généraux, de bien vouloir accepter ce crédit en votant l'arrêté ci-dessous.

AU NOM DU CONSEIL COMMUNAL  
Le président                      Le chancelier  
Laurent Kurth                      Thibault Castioni

### **Annexes :**

- liste des membres du jury du concours
- plan du projet lauréat

LE CONSEIL GENERAL  
DE LA VILLE DE LA CHAUX-DE-FONDS

Vu un rapport du Conseil communal

arrête:

**Article premier.-** Un crédit de CHF 1'022'000.00 TTC, destiné à la réalisation des plans, des budgets et de l'information sur le projet de nouvel aménagement de la place de la Gare issu du concours, est accordé au Conseil communal.

**Article 2.-** Ce crédit figurera au compte des investissements et sera amorti au taux de 20%.

**Article 3.-** Les subventions et contributions éventuelles viendront en déduction de ce crédit.

**Article 4.-** Le Conseil communal est chargé de l'exécution du présent arrêté après les formalités légales.

AU NOM DU CONSEIL GENERAL  
Le président                      La secrétaire  
Marc Schafroth                  Aline Fleury

**Annexes :**

**LISTE DES MEMBRES DU JURY DU CONCOURS**

**Président**

Bruno Marchand, architecte EPFL/FAS/SIA/FSU

**Membres**

Marco Rampini, architecte EPFL/FAS

Renato Salvi, architecte EPFL/FAS/SIA

Laurent Essig, architecte-paysagiste et professeur HES – urbaniste FSU

Laurent Kurth, président et directeur de l'urbanisme de la Ville de La Chaux-de-Fonds

Nicolas Vuilleumier, géographe, responsable des aménagements urbains, Ville de La Chaux-de-Fonds

Denis Clerc, architecte EPFL/SIA, architecte communal, Ville de La Chaux-de-Fonds

Jean-Marc Vallotton, architecte FSU/SIA

**Membres suppléants**

Philippe Carrard, urbaniste, Ville de La Chaux-de-Fonds

Jean-Claude Turtschy, ingénieur, Ville de La Chaux-de-Fonds

**Experts**

Patrick Niggli, ingénieur civil HES SIA

Joseph Mucaria, chef de la voirie

Blaise Fivaz, responsable SDP Service du domaine public

Jean-Michel von Kaenel, directeur TRN

Yves Jacot, architecte EPFL, représentant CFF

**Secrétaire**

Renée Etienne



